

BLAVET BELLEVUE OCEAN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 9 JUILLET 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le jeudi neuf juillet, le Conseil communautaire légalement convoqué le jeudi deux juillet s'est réuni à dix-huit heures trente à la Salle Xavier Grall à Merlevenez en session ordinaire, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT, Présidente.

KERVIGNAC	LE FLOCH	Élodie	Présente
	PALARIC	Richard	Présent
	JOLLIT	Hélène	A donné pouvoir à Yves Thiec
	THIEC	Yves	Présent
	KERBELLEC	Catherine	Présente
	DUPUY	Joël	Présent
	BRIZOUAL	Christelle	A donné pouvoir à Elodie Le Floch
	GUEGUEN	Alain	Présent
	DESPRÉS	Gaëlle	A donné pouvoir à Catherine Kerbellec
	SIMON	Alexandre	Présent
MERLEVEZ	SEGUIN	Sébastien	Absent
	NICOLAS	Frank	A donné pouvoir à Anne-Sophie Rolland
	ROLLAND	Anne-Sophie	Présent
	LE CORRE	Renaud	Présent
	MILLION	Line	Présente
NOSTANG	LE CALVE	Ludovic	Présent
	GOURDEN	Jean-pierre	Présent
	MACKOWIAK	Hélène	Présente
PLOUHINEC	GUYONVARCH	David	Présent
	LE CHAT	Sophie	Présente
	SANCHEZ	Stéphane	Présent
	LE BORGNE	Josie	Présente
	LE FORMAL	Simon	Présent
	ADELIN	Martine	Présente
	STÉPHANT	Pierre	Présent
	LE BOUEDEC	Michel	Présent
	LE DÉORÉ	Isabelle	Présente
SAINTE-HELENE	LE MARC	Martine	Présente
	PERREL	Christèle	Présente
	LE MOROUX	Gilles	Présent

Conseillers en exercice : 30 Présents : 25 Représentés : 4 Votants : 29

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance : Stéphane SANCHEZ

Ouverture de la séance : 18h30

4. Tarification Remoulin 2028

Rapporteur : Stéphane SANCHEZ

Pour rappel, le village de Remoulin à Nostang est composé de deux salles de réception et de 13 gîtes allant du T2 (4 couchages) au T3 (8 couchages).

La salle « les aigrettes », la plus grande salle de réception, est équipée d'une cuisine professionnelle et permet d'accueillir jusqu'à 140 personnes. La salle « les loutres » permet d'accueillir 30 personnes et elle est dotée d'un office attenant.

Le village en entier offre 77 couchages. Les convives peuvent continuer leur location en semaine en prenant des nuitées supplémentaires.

Le village de Remoulin est loué en moyenne 46 semaines par an :

- 23 weekends en haute saison : Du 1er mai au 15 octobre inclus ;
- 23 semaines en moyenne en basse saison : Moins de location en général sur décembre-janvier et février.

Pour rappel, le Conseil Communautaire a décidé lors du conseil du 11 décembre 2023 et du 6 mars 2025 d'augmenter progressivement les tarifs de location du village de Remoulin de 2025 à 2027. Il est proposé d'adopter les tarifs pour 2028 avec une grille tarifaire plus lisible.

Grille tarifaire 2028

	Haute saison du 1er mai au 15 octobre inclus (TTC)	HT salle	TVA salle (20%)	HT gîtes	TVA gîtes (10%)	total TVA à indiquer sur les factures	basse saison TTC	HT salle	TVA Salle (20%)2	HT gîtes2	TVA gîtes	total TVA à indiquer sur la facture	
Salles « Les Loutres » et « Les Aigrettes » avec 77 couchage pour 1 nuit	6490,00	2600,00	520,00	3063,64	306,36	826,36	5190,00	2000,00	400,00	2536,36	253,64	653,64	****
Salle « Les Aigrettes » avec 53 couchages pour 1 nuit	****	****	****	****	****	****	3690,00	1500,00	300,00	1718,18	171,82	471,82	****
Salle « Les Loutres » avec 24 couchage pour 1 nuit	****	****	****	****	****	****	2290,00	900,00	180,00	1100,00	110,00	290,00	****
nuitée (en plus du week-end)								****	****		0,00	0,00	37 € par personnes
Salle "Les Loutres"								375,00	75,00		0,00	75,00	450 €
Salle "Les Aigrettes"								825,00	165,00		0,00	165,00	990€ le premier jour 900 € les jours suivants

A noter que des frais de dégradation sont refacturés, le cas échéant, aux usagers suivant la facture ou le détail de l'intervention des services de BBO pour la remise en état du site. (50 € / heure d'intervention)

VU la délibération du 11 décembre 2023,

VU la délibération du 6 mars 2025,

Des échanges ont lieu sur l'équilibre budgétaire de Remoulin et les orientations futures à prendre. Ces sujets seront abordés lors des prochaines commissions (Remoulin et Travaux).

Après avoir délibéré, il est proposé aux Elus présents et représentés :

_ D'APPROUVER la modification des tarifs de Remoulin pour l'année 2028

_ D'APPROUVER la grille tarifaire proposée ci-dessus.

Pour : 29	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

La Présidente certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte-tenu de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le 16 juin 2026 ;
- Sa publication électronique le 16 juin 2026.

Pour extrait certifié conforme,

Merlevenez, le 10 juillet 2026

La Présidente,

Sophie LE CHAT



Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le

ID : 056-245600440-20260709-4_2026_07_09-DE